



Règlement de la 23ème édition

5 & 6 AOUT 2017

Pro-Am Interceltique sur deux parcours, PLOEMEUR OCEAN et VAL QUEVEN, 36 trous en Stroke play : 18 trous par jour, les samedi 5 et dimanche 6 août 2017.

1 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le nombre d'équipes sera limité à 44, réparties en 2 poules. La répartition des équipes dans les deux poules sera déterminée par le calcul de la somme des index des joueurs amateurs. La moitié des équipes dont les index seront les plus bas se trouveront dans la poule A, les autres dans la poule B.

*** samedi 5 août**

Poule A à VAL QUEVEN.

Poule B à PLOEMEUR OCEAN.

Les départs seront donnés en shotgun à 11 h.

L'ordre des départs sera établi en fonction des index figurant sur le bulletin d'inscription pour les équipes étrangères et après le contrôle des inscrits, le mardi 1er août - 18 h - pour les équipes Bretonnes.

*** dimanche 6 août**

Poule A à PLOEMEUR OCEAN.

Poule B à VAL QUEVEN.

Départs à partir de 9 h 30 :

Tee n° 1 (1ère moitié des équipes) et Tee n°10 (2è moitié des équipes) dans l'ordre inverse du classement en Brut du 1er tour.

Les marques de départ et les emplacements de drapeaux seront identiques les deux jours sur les deux parcours. Toute partie d'entraînement sur le terrain est interdite les deux jours de compétition.

2 – FORMULE DE JEU

- Pro + 3 amateurs
- 4 balles, 2 meilleures balles en brut et en net – stroke play de 2 tours de 18 trous.

3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

3 - 1 : Compétition Celte, les équipes doivent être composées comme suit :

- PRO né ou exerçant en Asturies, Cornouailles, Écosse, Galice, Île de Man, Irlande, Pays de Galles et Bretagne historique (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Loire Atlantique et Morbihan).
- Amateurs nés ou licenciés en Asturies, Cornouailles, Écosse, Galice, Ile de Man, Irlande, Pays de Galles et Bretagne Historique.

3 - 2 : 2 membres de l'équipe peuvent ne pas répondre aux critères précédents (§ 3.1).

3 - 3 : Rappel : Le certificat de non contre-indication à la pratique du golf en compétition est obligatoire.

4 – HANDICAP

Les $\frac{3}{4}$ du handicap seront rendus avec un maximum de 16 coups.

5 – INSCRIPTIONS

Les **bulletins d'inscription**, accompagnés du règlement des amateurs, devront parvenir à GOLFCELTROPHY, par courrier, **au plus tard le 28 juillet 2017**.

Les **droits de jeu** ne seront pas remboursés en cas de forfait non notifié cinq jours avant le début de celles-ci.

Les inscriptions seront prises en fonction de l'index de l'équipe, l'index le plus bas étant prioritaire, **les inscriptions ne devenant définitives qu'après réception des règlements des droits de jeu des amateurs**.

6 – DROITS D'INSCRIPTION PAR JOUEUR

Amateurs « Hors Blue Green »	260 euros
Amateurs « Blue Green »	230 euros
Amateurs BG « Abonnement France & Amateurs BG « Golfs du Pays de Lorient »	210 euros.

Sont inclus : le green-fee d'entraînement du vendredi, 2 green-fees compétition, le cocktail d'înatoire du samedi soir, le cocktail de remise des prix ainsi que les cadeaux de départ.

Toute inscription vaut acceptation de l'ensemble des conditions du règlement.

7 – CLASSEMENTS et PRIX

7 - 1 : Classement équipes PRO-AM : Classement en Brut et en Net par addition des scores sur les 2 tours.

Le titre de « CHAMPION du GOLFCELTROPHY 2017 » sera décerné à l'équipe ayant réalisé le meilleur score en brut.

En cas d'égalité, le départage se fera sur les 18 trous du parcours du Golf de PLOEMEUR OCEAN, départage selon le classement donné par le logiciel « RMS ».

Il n'y a pas de possibilité de cumul des prix Brut et Net.

7 - 2 : Classement individuel des PROS : Classement brut par addition des scores des 2 tours. En cas d'égalité pour la première place, départage en play off mort subite par répétition, sur le trou n° 18 sur le parcours du golf de PLOEMEUR OCEAN. A partir de la seconde place, en cas d'égalité, départage selon le classement donné par le logiciel « RMS ».

Le cumul de la dotation du classement PRO au PRO AM et du classement PRO individuel est possible.

7- 3 : **Dans le cas où le tournoi ne peut se dérouler que sur une seule journée :**

7 – 3 a : Classement équipes PRO-AM : Classement par Poule en Brut et en Net. En cas d'égalité, le départage des équipes se fera sur les 18 trous du parcours joué, départage selon le classement donné par le logiciel « RMS ».

- Pour le classement général par équipes PRO-AM :
 - o Poule A : Classement en Brut.
 - o Poule B : Classement en Net.

7– 3 b : **Classement PROS** : il sera établi un classement brut par poule. Le partage des gains se fera en cumul des prix par place, divisé par 2 [(les 2 premiers se partageront les gains (1 + 2) / 2 ; les 2^{ème}, les gains (3 + 4) / 2 et les 3^{ème}, le gain (5 / 2)].

8. DOTATION GLOBALE

- * Prime de départ Pros PGA France
(équipe française / équipe étrangère) : 400 €
- * Prime de départ Pros étrangers : 560 €

Classement	Score PRO Individuel	PRO-AM BRUT	PRO-AM NET
1er	700 €	1 000 €	420 €
2ème	420 €	600 €	240 €
3ème	320 €	500 €	160 €
4ème	240 €	400 €	80 €
5ème	160 €	320 €	

9 – TABLEAU OFFICIEL

Seules les informations figurant sur ce tableau seront officielles. Les noms du ou des arbitres et des responsables du comité de l'épreuve y seront indiqués. Les informations figurant sur le Leaderboard ne sont qu'indicatives.

10 - TEMPS DE JEU

Il est impératif de respecter la cadence de jeu indiquée sur les cartes de score et au tableau officiel. Le Comité de l'épreuve se montrera vigilant pour faire respecter cette cadence.

11 – MARQUES DE DEPART

- PROS (y compris pros seniors)
 - Messieurs : Blanches
 - Dames : Bleues
- AMATEURS
 - Messieurs : Jaunes
 - Dames : Rouges

12 – ENREGISTREMENT DES SCORES

Les scores des équipes seront consignés sur 2 cartes :

- Une carte marquée par le Pro.
- Une carte marquée par l'amateur possédant le meilleur index.
- Les 2 cartes devront être remplies au fur et à mesure (trou par trou).

Les cartes devront être signées, contresignées et rendues au « Recording » et être présentées aux arbitres à leur demande ainsi qu'aux marqueurs du Leaderboard.

13 – ARBITRAGE – LITIGES - RECLAMATIONS

Toutes les réclamations seront examinées par le Comité de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

14– HANDIGOLF

La voiturette électrique est autorisée sur certificat médical pour les handigolfers ayant un périmètre de marche très réduit.

15 – DRESS CODE

Une tenue correcte est exigée sur le terrain :

- Polo avec col, pantalon ou bermuda sont de rigueur ;
- Pas de dos nu, ni de tee shirt, ni de short court.

LE COMITE DE L'EPREUVE SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LE PRESENT REGLEMENT

Le Comité de l'épreuve, le 18 avril 2017

Association GOLFCELTROPHY • Golf de Val Quéven • Kerrousseau 56530 QUEVEN
Tél : 02 97 05 17 96 • e-mail : golfceltropy@yahoo.com



*15 janvier 2017
date de la révision du document
A actualiser lors de la réunion*